



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 081-200034049-20240919-DPDB2024_53-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-53
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Monsieur Florent POUDOU

Monsieur Florent POUDOU a saisi les services de la Communauté de communes afin d'intégrer à temps complet le cabinet désigné « Cabine n°1 » intégré dans l'unité de kinésithérapie de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié, sise 35 rue du Globe, pour y exercer son activité professionnelle d'ostéopathe.

Afin d'étoffer l'offre de soins sur la commune, il est proposé de signer avec Monsieur POUDOU un bail de locaux à usage exclusivement professionnel qui prendra effet au 19 octobre 2024.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ledit bail.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**